

Arrêté du 17 octobre 2002 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement du ministère de l'écologie et du développement durable

NOR : *DEVG0320139A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu l'arrêté du 10 septembre 1993 portant création d'un comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;
Vu les propositions des organisations syndicales ;
Vu l'arrêté du 16 avril 2002 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 16 avril 2002 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Membres titulaires

Mme Humbert (Pascale), directrice régionale de l'environnement Bourgogne, en remplacement de Mme Godfroid (Sandrine) ;
M. Forray (Nicolas), directeur régional de l'environnement Basse-Normandie, en remplacement de M. Pipien (Gilles).

Membres suppléants

M. Bachoc (André), directeur régional de l'environnement Franche-Comté, en remplacement de M. Forray (Nicolas).

Article 2

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 17 octobre 2002.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'administration,
des finances et des affaires
internationales,*
T. Wahl